



**PRSE 4
BRETAGNE**
4^e Plan Régional Santé
Environnement 2023-2027

LE PRSE 4 BRETON

« EN UN COUP D'ŒIL »

Axe 1 :

Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Priorité 1) Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement

Objectif 1. Favoriser la coopération des acteurs en faveur du "One Health" (Une seule santé)

Objectif 2. Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » (Une seule santé) dans les territoires

Priorité 2) Préserver la ressource en eau

Objectif 3. Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau

Objectif 4. Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

Priorité 3) Améliorer la qualité de l'air extérieur

Objectif 5. Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules à risques et améliorer les capacités à agir

Objectif 6. Réduire les émissions et les expositions aux particules à risques

Priorité 4) Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

Objectif 7. Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des pesticides, en termes de santé et d'environnement

Objectif 8. Renforcer le dialogue et la réponse concernant les effets des pesticides

Priorité 5) Améliorer la protection des bretonnes et des bretons face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales

Objectif 9. Renforcer la lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteurs

Objectif 10. Prévenir le risque de transmission des zoonoses

Priorité 6) Améliorer la qualité du milieu littoral

Objectif 11. Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales

Objectif 12. Limiter l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

Axe 2 :

Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

Priorité 7) Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement par les EPCI bretons

Objectif 13. Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic Santé-Environnement et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé

Objectif 14. Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la Santé-Environnement

Priorité 8) Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités

Objectif 15. Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la Santé-Environnement dans l'urbanisme

Objectif 16. Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires

Priorité 9) Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé

Objectif 17. Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature

Objectif 18. Accompagner les actions de renaturation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de Santé-Environnement

Axe 3 :

Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

Priorité 10) Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé

Objectif 19. Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments

Objectif 20. Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir

Priorité 11) Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement

Objectif 21. Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne

Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement

Priorité 12) Impliquer les acteurs du système de santé en Santé-Environnement

Objectif 23. Soutenir l'appropriation des outils de prévention et de promotion de la santé par les professionnels de santé

Objectif 24. Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé (TEES)